

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

	Problèmes	Éléments de solution
<p><b>ARTISTES</b></p> <p><b><u>Précarité économique :</u></b></p> <p>D'après l'étude RAAV-INRS de 2000, le revenu annuel brut moyen provenant de la profession est de : 11 000 \$ et le revenu brut médian est de 3 500\$.</p> <p>Des données statistiques plus récentes compilées par l'OCCQ indiquent qu'entre 2000 et 2005, le revenu moyen des artistes en arts visuels est passé de 17 850 \$ à 12 500 \$, soit une baisse de presque 30%.</p> <p>Cette précarité entraîne des problèmes de santé et, considérant le nombre d'artistes formés par le système d'éducation induit un taux élevé d'abandon de la profession.</p>	<p><b>1- Faiblesse des revenus provenant de la vente d'œuvres originales dans le cadre du marché primaire.</b></p>	<p><b><u>Stimulation du marché de l'Art :</u></b></p> <p>Mise en œuvre d'incitatifs fiscaux à l'intention des particuliers pour l'acquisition d'œuvres originales d'artistes québécois contemporains.</p> <p>Campagne publique visant à promouvoir l'achat d'œuvres originales d'artistes et d'artisans vivants du Québec.</p> <p>Création et dotation d'un fonds d'acquisition de 2 M \$ pour les musées pour l'acquisition d'œuvres originales d'artistes québécois vivants.</p>
	<p><b>2- Absence de soutien adéquat aux artistes pour l'acquisition de moyens de production (équipement de travail, outils, installation d'ateliers sécuritaires) et de mise en marché (site Internet, catalogue, matériel promotionnel, etc.).</b></p>	<p>Création à la SODEC d'un programme de soutien aux artistes en arts visuels, semblable à celui qui existe déjà pour les artisans des métiers d'art, doté au départ d'une enveloppe spécifique récurrente d'au moins 500 000 \$.</p>

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

Problèmes	Éléments de solution
<p><b>3- Abandon forcé des droits d'auteur lors d'acquisition par les institutions publiques (musées collectionneurs et Loto Québec en particulier).</b></p> <p><b>Absence d'ententes contractuelles entre les diffuseurs subventionnés et l'association professionnelle sur le paiement des droits d'exposition et de reproduction.</b></p> <p><b>Absence de reconnaissance et de paiement des droits de reproduction et de communications par télécommunications (Internet) chez maints utilisateurs publics ou subventionnés.</b></p>	<p><b>Directive ministérielle à l'effet de revoir les contrats d'acquisition par le gouvernement, les institutions muséales et agences gouvernementales, en particulier Loto Québec, afin de laisser aux artistes la pleine jouissance de leurs droits d'auteur.</b></p> <p><b>Création d'un fonds spécifique pour le paiement des droits d'auteur, accessible aux diffuseurs publics de tout le territoire québécois, afin qu'ils puissent payer au moins les tarifs minimums négociés avec l'association professionnelle dans le cadre d'ententes générales.</b></p> <p><b>Directive ministérielle à l'effet que les subventions au fonctionnement des diffuseurs publics seraient dorénavant conditionnelles au plein paiement des droits d'auteur minimums pour toute utilisation des œuvres d'artistes, tels que négociés dans le cadre d'ententes générales.</b></p>
<p><b>4- Absence de reconnaissance et de paiement adéquat du temps consacré par les artistes à la préparation des expositions (excluant la production des œuvres) chez maints diffuseurs publics.</b></p>	<p><b>Reconnaissance spécifique et paiement des honoraires pour les heures travaillées par les artistes pour la préparation, le montage, le démontage, et les services professionnels liés à la tenue d'une exposition selon les tarifs négociés avec l'association professionnelle. Cette reconnaissance nécessitera la négociation d'ententes générales.</b></p>

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

Problèmes		Éléments de solution
	<p>5- Manque de formation des artistes sur le plan de la gestion de leur carrière et méconnaissance de leur milieu. Une étude des cursus universitaires effectuée par le RAAV démontre des lacunes sérieuses dans la formation de base offerte aux jeunes artistes.</p>	<p>Insertion de cours spécifiques obligatoires sur la gestion de carrière dans les cursus collégial et universitaire en arts visuels.</p>
	<p>6- Absence de filet de sécurité sociale (assurances collectives et plans de retraite) pour les artistes créateurs du domaine des arts visuels.</p> <p>Absence d'un organisme pouvant assurer une aide ponctuelle d'urgence pour les artistes.</p>	<p>En reconnaissance des objectifs ministériels d'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, mise en place de conditions favorisant la contribution des diffuseurs subventionnés à une caisse de sécurité collective pour les artistes en arts visuels fondé sur les redevances et honoraires payés lors d'une exposition.</p> <p>Création d'un programme d'assurances collectives à l'intention des artistes et artisans professionnels.</p> <p>Crédit d'impôt pour cotisation à une caisse d'assurances collectives</p> <p>Création d'une Fondation d'aide aux artistes en arts visuels en situation de crise financière demandant une intervention urgente.</p>

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

	Problèmes	Éléments de solution
	<p>7- Stagnation relative du nombre et de la valeur totales des bourses accordées par le CALQ aux artistes en arts visuels contrairement aux autres domaines artistiques depuis 1995. (D'après les <i>Constats du CALQ</i>)</p>	<p>Reconnaissance du problème et accroissement progressif du nombre et de la valeur globale des bourses accordée aux artistes dans le respect de la pluralité des pratiques artistiques contemporaines.</p>
	<p>8- Nombre relativement restreint d'artistes qui bénéficient de la Politique d'intégration des arts à l'architecture (Politique du 1%).</p>	<p>Création d'une banque d'œuvres pour fins d'acquisition dans les projets d'insertion de la Politique du 1%.</p> <p>Meilleur respect de l'application de la politique du 1% dans tous les projets où de l'argent public est investi (y compris les PPP).</p> <p>Extension de l'application de la politique du 1% aux grands projets d'infrastructure (autoroutes, barrages...).</p> <p>Meilleure formation des artistes pour les familiariser avec le concept d'art public ainsi que les règles et méthodes de fonctionnement de la Politique du 1%.</p>

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

	Problèmes	Éléments de solution
	<p>9- Le crédit d'impôt pour revenus de droits d'auteur s'applique mal aux artistes en arts visuels, ce qui leur fait perdre un avantage dont d'autres artistes bénéficient.</p> <p>Les avantages fiscaux consentis aux artistes québécois ne sont pas accordés au palier fédéral.</p>	<p>Extension aux premiers 15 000 \$ de ventes nettes déclarées par l'artiste du crédit fiscal accordé pour les revenus de droits d'auteur.</p> <p>Crédit d'impôt accordé aux artistes pour leurs contributions à une caisse d'assurances collectives.</p> <p>Crédit d'impôt accru pour la cotisation à une association professionnelle reconnue.</p> <p>Obtention au palier fédéral des avantages fiscaux conférés par le gouvernement du Québec aux artistes.</p>
	<p>10- Difficulté pour les artistes d'œuvrer dans des locaux adéquats pour la production de leurs œuvres.</p> <p>L'utilisation de plusieurs produits requièrent des systèmes de ventilation conformes aux exigences minimales de la CSST.</p>	<p>Programme de soutien à l'acquisition d'ateliers ou de résidences-ateliers. (Municipalités – SODEC)</p> <p>Programme de soutien à la mise à niveau des ateliers existants pour les rendre plus sécuritaires. ( CSST - Municipalités – SODEC)</p>
	<p>11- Manque d'information des artistes sur les mesures de sécurité dans l'utilisation de produits pouvant être toxiques.</p>	<p>Production d'outils d'information et offre de formations sur la sécurité en ateliers (RAAV - CSST - SODEC)</p>

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

	Problèmes	Éléments de solution
	<p>12- Absence du droit de suite dans la législation sur le Droit d'auteur. Le droit de suite permettrait à des artistes plus âgés et dont les œuvres se sont appréciées au fil des ans de tirer un meilleur revenu de leurs droits d'auteur en fin de carrière et dans leur vieillesse.</p>	<p>Insertion par le gouvernement fédéral du Droit de suite dans la Loi sur le droit d'auteur.</p> <p>D'ici là, viser la reconnaissance et l'application sur une base volontaire du Droit de suite par les acquéreurs, les galeries privées et les maisons de vente aux enchères qui opèrent au Québec. Adoption d'une politique québécoise à cet effet.</p>
	<p>13- Plusieurs artistes, surtout les jeunes, entretiennent l'illusion qu'ils pourront mener une carrière en demeurant en marge du marché de l'art et en ne vivant que de diverses formes de soutien gouvernemental.</p> <p>Cette attitude contribue à les maintenir dans la précarité et, éventuellement, à en amener plusieurs à abandonner leur carrière lorsque le financement public se tarit.</p> <p>L'abandon de carrière constitue une perte des investissements de l'État dans leur formation et dans le soutien public qui leur est accordé.</p>	<p>Diffusion de formations spécialisées sur la familiarisation aux arcanes du marché de l'art, la façon d'évaluer ses œuvres, le développement d'attitudes marché, le rapport galeriste/artiste, le cadre légal dans le domaine privé.</p> <p>L'objectif étant de les aider à développer une meilleure perception de la notion de commercialisation de leurs œuvres et à prendre cette dimension en considération dans leur production artistique dans le respect de leur originalité.</p>

## FILIÈRE ÉCONOMIQUE DES ARTS VISUELS

### Tableau analytique des problématiques du point de vue des artistes et solutions proposées par le RAAV

Problèmes	Éléments de solution
	<p>14- Conditions parfois difficiles de diffusion dans le domaine privé causé par le non-respect des contrats ou l'absence de contrats. Des artistes vivent des expériences pour le moins injustes et perdent ainsi des revenus importants.</p> <p>Établissement en collaboration avec l'AGAC de contrats-types reconnus et utilisés par les galeries.</p> <p>Pour les galeries privées recevant un soutien de l'État, obligation d'utiliser les formulaires de contrats convenus avec l'association professionnelle.</p> <p>Meilleure information sur les droits et obligations des galeristes privés et des artistes.</p> <p>Établissement d'un code des meilleures pratiques professionnelles en matière de relations artistes-galeristes.</p>